Image not found or type unknown

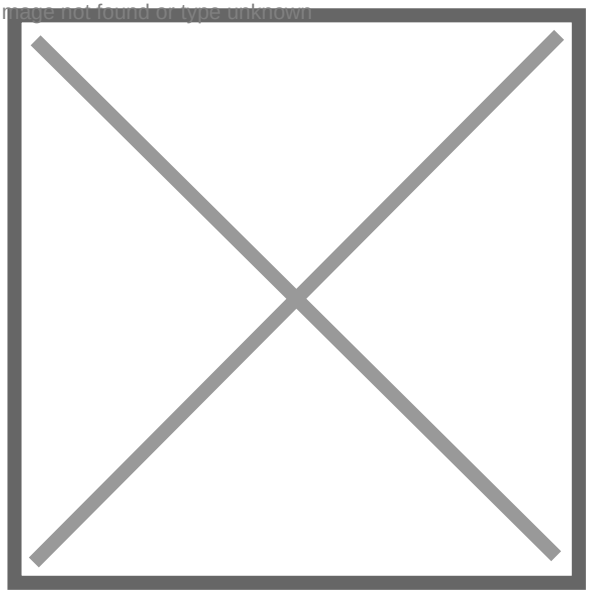

Scanner signature employeur pour prêt patronnal

Par **celili**, le **04/10/2011** à **17:47**

Bonjour,

Pourriez vous me dire quels sont les risques si l'on scanne une signature et un cachet d'entreprise sur un document, afin de simuler l'accord de l'employeur pour un prêt patronnal ?
En effet mon patron ne veux pas me signer mon papier, simplement parce qu'il veut me mettre des bâtons dans les roues.
Sachant que j'ai fais des frais pour une étude thermique, demandé pour ce prêt patronnal, et que si la comptable de l'entreprise ne m'avait pas induite en erreur en me disant qu'il ne fallait absolument pas l'accord du patron.

Merci

Par **chris_ldv**, le **04/10/2011** à **21:46**

Bonjour,

Je vous invite à réaliser une recherche sur internet avec les mots clefs" faux et usage de faux" (cela devrait vous dissuader de mettre votre idée en application).

Cordialement,

Par **pat76**, le **06/10/2011** à **17:08**

Bonjour

Si vous scannez la signature de votre employeur, bon courage après pour plaider votre cause devant le Tribunal Correctionnel. Sans compter la perte de votre emploi pour faute lourde.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés